



**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 DECEMBRE 2025**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-deux décembre, s'est réuni à 9h30, le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, suite à une première séance en date du seize décembre 2025 où le quorum n'a pas été atteint, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Mme Monique BOISSIERE, M. Antoine MARCOS, Mme Marie-France RAINVILLE, M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER.

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOS.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Christophe BOUGAREL, M. David GUIRAUD.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Claude DE GIRARDI, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Frédéric ESCOGIDO, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. M. Frédéric PASTOR, M. Franck PROUST, M. David-Alexandre ROUX, M. Richard SCHIEVEN, Mme Christine TOURNIER BARNIER.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN.

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ.

Cté Com. Petite Camargue : M. Jean-Paul GERAUD, Mme Martine KUFFER.

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI, M. Alain LAGET.

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPELLIER.

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE.

Secrétaire de séance : Mme Katy GUYOT.

Approbation du PV du comité syndical du 25 novembre 2025.

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité.

Monsieur Richard TIBERINO, Président, porte à la connaissance des élus une décision prise dans le cadre de sa délégation de pouvoirs en tant que président :

- **Décision N° 2025-09** : Signature du marché N° 2025/06 d'AMO pour le suivi de l'UVE
 - lot 1 : contrôle technique et environnemental avec le BE CEYVE pour 14 620 € HT
 - lot 2 : contrôle administratif et financier avec le cabinet ANDARTA pour 6 800 € HT.
- **Décision N° 2025- 10** : signature du marché 2025/07 relatif au transport et traitement des bouteilles de protoxyde avec la société ONCIDIS ENVIRONNEMENT (Eure) : prix de traitement de la bouteille : 7,5 € HT

Madame Brigitte SEGURA précise que le prestataire actuel, la société OCEAN, avait proposé une offre à 12 € HT par bouteille. Elle indique également que le nouveau marché porte uniquement sur le traitement des bouteilles de protoxyde des EPCI membres du syndicat, la Ville de Nîmes n'ayant pas souhaité participer au groupement de commandes proposé. Le volume à traiter est, de ce fait, sensiblement réduit et estimé entre 400 et 500 bouteilles par an. Enfin, le coût de transport, fixé à 250 €, a été intégré à l'analyse de l'offre, en tenant compte d'un conditionnement par palox.

DL25020 – Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

L'article L1612-1 du CGCT offre la possibilité d'engager et mandater avant le vote du BP 2026 des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au BP 2025 (hors crédits ouverts pour le remboursement de la dette et des restes à réaliser).

Cela suppose une autorisation préalable de l'assemblée délibérante.

Chapitre 21 :

- Crédits inscrits au BP 2025 : 2 307 745 €
- Crédits pouvant être engagés avant vote du BP 2026 : 576 900€

Il est proposé au Conseil d'autoriser l'engagement et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026 à hauteur de 576 900 €.

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

DL25021 – Modernisation du centre de tri VALRENA- demande de financement FEDER/FSE

Monsieur Richard TIBERINO, Président, expose,

Le programme européen FEDER 2021/2027 soutient les investissements permettant de mieux trier et recycler les déchets.

A ce titre, le Sitom Sud Gard a sollicité une subvention de 4 M € pour les travaux de modernisation du centre de tri dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant à financer	24 478 653 €		
FINANCEMENT	Fonds propres	217 408 €	0,89 %
SUBVENTIONS	FEDER	4 000 000 €	16,34%
	CITEO Flux développement	650 000 €	2,65 %
	CITEO Amélioration des performances du centre de tri	1 500 000 €	6,13 %
	EMPRUNT	18 111 245 €	73,99 %

Il est demandé au Comité d'autoriser le Président à solliciter le financement FEDER et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Avant le vote, Madame Brigitte SEGURA apporte les précisions suivantes : à la suite d'un appel téléphonique effectué vendredi dernier, il nous a été indiqué que seuls 600 000 € de subvention, soit environ 3 % du montant de l'investissement, seraient proposés au vote de la Région. Elle rappelle toutefois que la subvention au titre du fonds FEDER peut théoriquement atteindre jusqu'à 20 % de l'investissement. Aucune explication n'a pu être obtenue quant aux raisons de l'application de ce plafond.

Elle fait part de la déception du syndicat face au manque d'information préalable de la part de la Région Occitanie et à son implication jugée insuffisante dans ce projet, notamment au regard des possibilités de financement via le fonds FEDER.

Le syndicat maintient sa demande de subvention à hauteur de 4 000 000 € et procédera à un réajustement en fonction du montant effectivement attribué.

Enfin, Madame Kathy GUYOT, conseillère régionale membre de la Commission Urgence climatique et membre titulaire du syndicat, est sollicitée afin de défendre cette demande auprès de la Région Occitanie, en mettant en avant le caractère structurant de l'investissement, lequel bénéficiera, au-delà du Sitom Sud Gard, à la majorité des EPCI du département du Gard (notamment Alès, Gard Rhodanien et Sud Rhône Environnement), représentant plus de 79 % de la population gardoise. Pour ces raisons, elle ne prend pas part au vote.

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 9

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

DL25022 – Modifications statutaires

Le centre de tri modernisé permettra le traitement de 30 000 tonnes de collectes sélectives. Les collectes du Sitom Sud Gard représentent 12 000 tonnes.

Pour saturer le site et réduire les coûts, il est envisagé de traiter les collectes sélectives d'autres EPCI non membres du Sitom Sud Gard tels que : le Gard Rhodanien, le SMIRITOM, Sud Rhône Environnement, La Métropole Aix Marseille, qui n'ont pas d'exutoires.

Toutefois la prise en charge de leurs déchets nécessite une modification statutaire.

Il est proposé de modifier les articles suivants :

Article 1.3 : objet du syndicat : où sont rajoutés les points e et f permettant au syndicat

- d'exercer des activités annexes d'intérêt général en prolongement de son activité principale.
- exécuter des prestations relevant de son domaine de compétence, avec la possibilité d'exercer des prestations pour le compte d'autres EPCI ayant la compétence traitement non membres du Sitom Sud Gard par le biais de convention de prestations de traitement.

Pour l'exercice de ces compétences, le syndicat peut adhérer à tout autre structure de coopération existante ou à créer.

Article 2.5 : recettes du syndicat : où sont rajoutés les points suivants

- les produits de l'activité du syndicat
- les subventions de fonctionnement ou d'équipement
- de manière générale toute recette liée à l'activité du syndicat.

Madame Brigitte SEGURA rappelle que le centre de tri dispose actuellement d'une capacité de 50 000 tonnes. Jusqu'à présent, PAPREC atteignait ce plafond grâce aux apports de clients privés, ce qui permettait au Sitom de percevoir un droit d'usage de 20 €/tonne sur les tonnages facturés à ces tiers. Désormais, le passage à un marché global de performance impose un changement de fonctionnement. Ainsi, seuls 30 000 tonnes seront autorisées, volume correspondant à la capacité prévue pour la nouvelle chaîne de tri. Le Sitom reprendra par ailleurs la gestion des apports tiers et traitera directement avec les EPCI, en privilégiant le bassin gardois.

Monsieur Frédéric TOUZELLIER insiste sur l'importance de maintenir l'indépendance du Sitom et d'éviter d'intégrer de manière excessive de nouvelles communes qui ne font pas partie du périmètre historique du Sitom Sud Gard.

Madame Brigitte SEGURA approuve et précise que l'intégration de nouvelles communes en tant que membres réduirait les apports « vides de four », qui génèrent pourtant des recettes contribuant à la baisse du coût de traitement pour les communes membres.

Madame Kathy GUYOT demande pourquoi il ne serait pas possible de leur appliquer un tarif plus élevé.

Madame Brigitte SEGURA répond qu'il est interdit de facturer un droit d'entrée à une collectivité souhaitant rejoindre un syndicat de traitement des déchets, ou de lui demander de financer une part des installations déjà amorties par les membres. En revanche, il est possible d'appliquer un tarif différent à des partenaires publics dans le cadre de conventions (notamment pour les vides de four), sans qu'ils deviennent membres ni ne siègent au Sitom Sud Gard.

Il est demandé au conseil d'approuver ces modifications qui seront soumises à validation des conseils communautaires des EPCI membres, qui devront se prononcer dans un délai de 3 mois.

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

DL25023 – Débat d'Orientations Budgétaires 2026
--

Madame Brigitte SEGURA, Directrice générale des services, expose

Il est rappelé qu'un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget pour définir les priorités et les leviers d'action nécessaires à la politique que le syndicat envisage de mettre en œuvre dans les prochaines années.

Le rapport sur lequel s'appuie le DOB comprend :

- Les orientations budgétaires,
- La présentation des éventuels engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de la dette,
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique.

Le contexte économique et institutionnel ainsi que les évolutions législatives et réglementaires vous sont présentés dans le rapport joint à la convocation.

En l'absence de budget voté par le Parlement, les prévisions sont établies sur la base du projet du gouvernement.

1. 2026 = renforcement de la fiscalité sur les déchets

- Nouvelle trajectoire pour la TGAP qui va augmenter d'environ 10% par an entre 2026 et 2030.
- Suppression de la surtaxe de TGAP de 5 €/tonne sur l'enfouissement.
- Uniformisation de la TVA au taux de 5,5 % pour toutes les prestations de collecte et de traitement des déchets des collectivités.
- Nouvelle taxe sur les emballages plastiques non recyclés appliquée sur les Eco organismes dont la trajectoire est la suivante.

2026	2027	2028	2029	2030
30 €/t	60 €/t	90 €/t	120 €/t	150 €/t

2. Une nouvelle trajectoire de la TGAP

2.1. Pour les UVE :

UVE avec certification ISO + performance énergétique	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Montant TGAP HT/tonne	15 €	16 €	17 €	18 €	19 €	20 €

Impact financier prévisionnel TGAP 2026 sur les tonnages du SITOM : +7 % par rapport à 2025

Tonnage prévisionnel 2026	2025	2026
86 000	1 290 000 €	1 376 000 €

2.2. Pour les installations de stockage des déchets :

Installation qui valorise du biogaz capté	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Montant TGAP HT/tonne	65 €	72 €	79 €	87 €	96 €	105 €

Impact financier prévisionnel TGAP 2026 sur les tonnages du SITOM : + 11 %

Tonnage prévisionnel 2026	2025	2026
5 800	390 875 €	430 625 €

3. Le bilan des actions du syndicat sur la période 2021/2025

A l'heure des bilans, le Sitom Sud Gard a réalisé sur la période 2021 /2025 plus de 3 400 000 € HT d'investissements (ceux-ci sont détaillés dans le rapport qui vous a été transmis).

Ces investissements ont été financés sur les fonds propres du syndicat sans augmentation de la participation demandée aux EPCI.

Sur la même période les frais de fonctionnement du syndicat ont baissé de près de 7% et les charges de personnel de 20 %.

Il est rappelé qu'en juillet 2024, avec le renouvellement du contrat d'exploitation de l'UVE le prix de traitement à l'incinération a baissé de 57 % passant de 97,83 €/ t au 1er semestre 2024 à 41,88 €/t au 2ème semestre 2024.

4. L'exécution budgétaire 2025

4.1. Section de fonctionnement Estimatif CFU 2025

	CA 2024	Estimation CFU 2025
Dépenses	18 668 870,54 €	19 959 900,08 €
Recettes	21 567 694,62 €	21 220 788,63 €
Résultat d'exécution	2 898 824,08 €	1 260 888,55 €
Report N-1	3 908 768,86 €	5 307 592,94 €
Résultat cumulé	6 807 592,94 €	6 568 481,49 €

Hausse des dépenses : + 7 % due à une hausse des reversements aux EPCI (+ 2 041 949 € soit 37% par rapport à 2024)

Baisse des recettes : - 2 % due à la baisse du montant du rachat des matières (- 305 174 € par rapport à 2024)

4.2. Section d'investissement Estimatif CFU 2025

	CA 2024	Estimation CFU 2025
Dépenses	1 040 873,66 €	537 002,52 €
Recettes	1 259 564,21 €	1 787 579,58 €
Résultat d'exécution	218 690,55 €	1 250 576,06 €
Report N-1	115 236,54 €	333 927,09 €
Résultat cumulé	333 929,09 €	1 584 503,15 €
Restes à réaliser (solde)	39 292,42 €	0 €
Résultat de clôture	294 633,67 €	1 584 503,15 €

La baisse des dépenses d'investissement est liée à la subvention de 1 M€ versée en 2024 à Evolia pour les travaux de l'UVE, non reconduite en 2025.

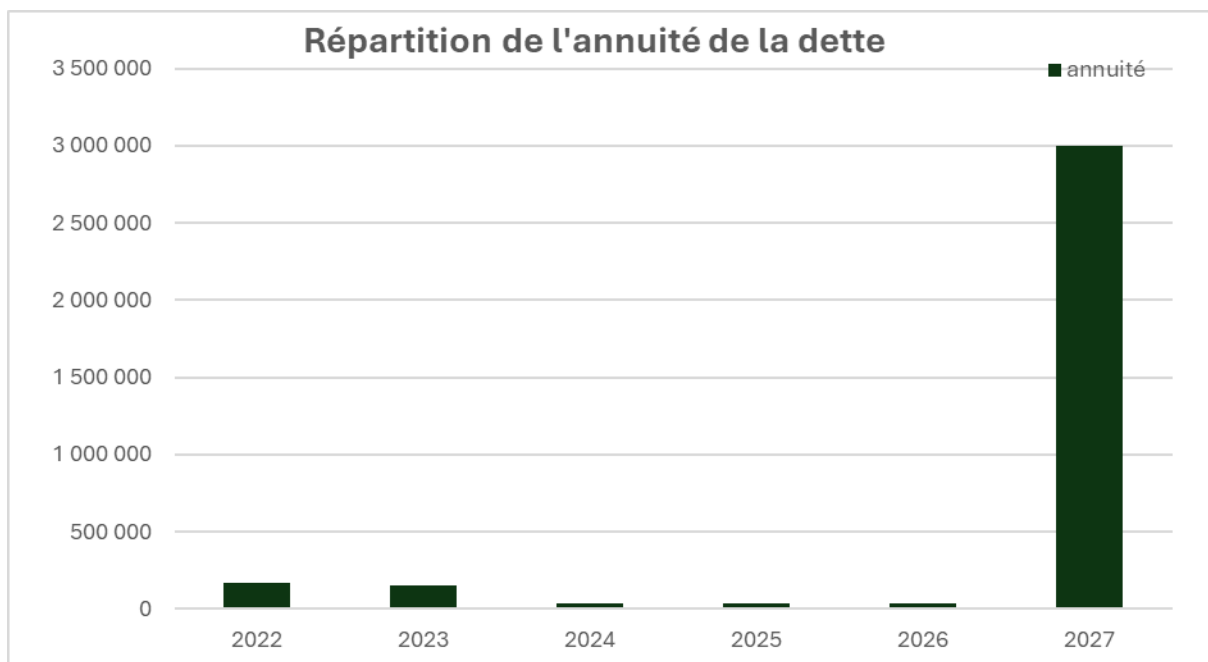
L'augmentation des recettes est liée à l'affectation du résultat qui est passé de 1 032 000 € en 2024 à 1 500 000 € en 2025.

5. La situation de la dette

Etat de la dette au 01/01/2026 : 1,06 €/hab. (-15% par rapport à 2025)

Libellé de l'emprunt	Date	Montant	Organisme prêteur	Taux	Durée	Type de taux	Échéance (capital + intérêts)	Capital restant dû au 01/01/2026
Bureaux Axiome	01/06/21	500 000,00 €	Caisse Epargne LR	0,89%	15 ans	Fixe	35 644,84€	356 942,66 €

Total des échéances annuelles	35 644,84€	
Total de l'endettement au 01/01/2026		356 942,66 €



Pour financer les travaux de modernisation du centre de tri, le Sitom Sud Gard va devoir contracter un emprunt de 24 M €.

L'annuité de l'emprunt a été estimée sur la base d'un taux à 3,8 % sur 10 ans.

L'annuité serait de 2 961 485 €.

6. Ressources Humaines

Madame Eve SIOLY, responsable de l'administration générale, expose,

6.1. Le personnel du SITOM

6.1.1. Structure des effectifs au 1er janvier 2026

- 9 agents titulaires
- 3 agents contractuels

6.1.2. Répartition de l'effectif par services

		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Administration générale	Service Financier, RH	2	0	3	5
Service technique	Techniciens	1	2	0	3
Service communication		1	0	3	4
	Totaux	4	2	6	12
ETP 2025 :					11,2

6.1.3. Répartition de l'effectif par catégorie :

- Catégorie A : 33%
- Catégorie B : 17%
- Catégorie C : 50 %

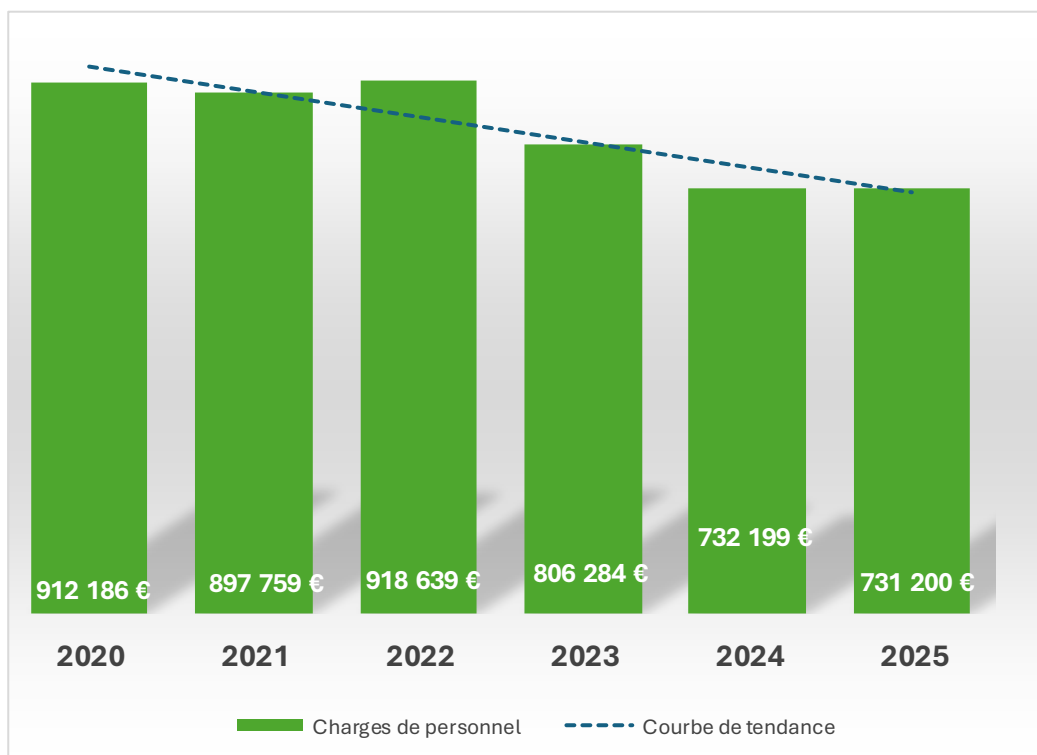
6.1.4. Pyramides des âges 2026

55-60+	1	1		
51-54	2			
45-50	2		2	
41-44	1			
30-35	1			
25-30	2			

Femmes

Hommes

6.2. Evolution dépenses de personnel



En 2025, on observe une légère baisse d'environ 0,14 % malgré l'augmentation du taux de cotisation CNRACL du fait du départ de la responsable finance en avril 2025 pour cause de mutation, remplacée au 1^{er} octobre.

Le chapitre 012 connaît une baisse de 20 % en cinq ans, ce qui traduit une diminution progressive des charges correspondantes.

La masse salariale demeure stable, et ce malgré les hausses successives du point d'indice en 2022 et 2023. Cette stabilité s'explique par la réorganisation des services menée ainsi que par le non-remplacement systématique des agents partant ou absents.

Pour les prévisions 2026, il est prévu de maintenir le chapitre 012 à 900 000 €, afin d'anticiper les hausses de cotisations ainsi que les incertitudes liées à la loi de finances 2026.

6.3. Les faits marquants en 2025 :

Deux agents positionnés en surnombre ont été transférés au CDG30 depuis le 1er avril 2024, dont l'un est par ailleurs en détachement dans une autre structure depuis le 1er juillet 2025.

La responsable des finances, agent de catégorie B, a quitté son poste le 15 avril 2025 dans le cadre d'une mutation, et elle a été remplacée à compter du 1er octobre 2025 par un agent de catégorie C.

Un agent en congé maladie depuis le 9 mai 2023, placé à demi-traitement, a été mis à la retraite pour invalidité depuis le 1er novembre.

6.4. Evolution en 2026 :

Madame Brigitte SEGURA, Directrice générale des services, expose,

Le maintien du chapitre 012 du budget primitif 2025 se fait en raison de plusieurs éléments :

D'une part, le surcoût lié aux deux agents transférés au CDG30 est important : la prise en charge par le CDG30 représente 150 % du traitement indiciaire brut, auquel s'ajoutent les charges sociales, pour un montant estimé à environ 80 000 € en 2026.

D'autre part, le recrutement d'un ambassadeur du tri sur une année pleine est nécessaire pour pallier un départ à la retraite pour invalidité, pour un coût de 39 000 €.

S'ajoute également la mise en œuvre du versement mobilité régional et rural sur le territoire Occitanie, incluant la ville de Nîmes, au taux de 0,15 % depuis le 1er novembre 2025.

Enfin, les hausses de cotisations prévues dans la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025 entraînent une augmentation progressive du taux de cotisation : celui-ci est passé de 31,65 % à 34,65 % au 1^{er} Occitanie janvier 2025 ; **il sera relevé à 37,65 % au 1er janvier 2026**, à 40,65 % au 1^{er} janvier 2027 puis à 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.

7. Les orientations 2026

7.1. Les prévisions budgétaires

	Descriptif	Montant et financement prévisionnels
Incinération	• Fin des travaux : application de la redevance de financement fixée à 24€/t pour une production de 100 000 tonnes de déchets pour le Sitom • Grâce à la prévention on constate une baisse des déchets produits par le Sitom Sud Gard (85 500 t en 2025)	• 28,50 €/t financement + 17,50 €/t traitement • Pour 86 000 tonnes
Centre de tri – nouveau marché à compter du 01/01/2026	• Début des travaux en juillet 2026 • Nouveau coût du tri : prix à la tonne entrante	• Travaux 24 M€ : emprunt (remboursement emprunt en 2027) • Prix du traitement 186 € HT/t

7.2. Estimations des coûts des principales filières de traitement (1)

Filière	Equipement	Tonnage prévisionnel	PU € HT/t	Hypothèses	Montant prévisionnel 2026
Enfouissement	ISDND Montblanc	6 250 t	228,00 €	- Prix de traitement : 156 € - TGAP : 72 €	1 425 000 €
Déchets verts	Déchets verts issus des plateformes de broyage	14 050 t	49,45 €	- Broyage, transport et valorisation - PU moyen (ramené à la tonne)	632 100 €
	Déchets verts issus des déchèteries	15 300 t	51,20 €	- Broyage, transport et valorisation - PU moyen (ramené à la tonne)	791 700 €
Bois	Valorisation SBR	4 400 t	76,70 €	Baisse des tonnages lié au déploiement de la filière REP BOIS et baisse du prix	337 480 €
DDS	Transport + traitement CHIMIREC	473 t	810 €	- Hors filière REP	383 290 €
Gravats	3 sites de concassage (Cévennes Déchets, CROZEL, CREAIE)	32 000 t	114 €	- Avec la mise en place de la filière REP PMCB : versement d'un soutien financier	488 000 €
TOTAL DEPENSES DE TRAITEMENT					13 696 594 €

7.3. Recettes matériaux, filières REP et soutiens

Concernant les recettes, une incertitude demeure au sujet de la filière verre, car l'avenir du site de la verrerie de Vergèze reste inconnu. Le groupe OI a exprimé sa volonté de fermer ce site, tandis que l'entreprise chargée de récupérer et de traiter le calcin avant son acheminement vers la verrerie poursuit pour le moment son activité. À ce stade, il n'est pas possible de savoir si, ni quand, cette fermeture interviendra.

Dans l'hypothèse où le site cesserait son activité, il serait nécessaire d'acheminer le verre vers d'autres points de traitement, notamment celui de Béziers, qui constitue le site OI le plus proche. Certaines collectivités envisagent également des ruptures de charge en passant par Vauvert via leurs collecteurs.

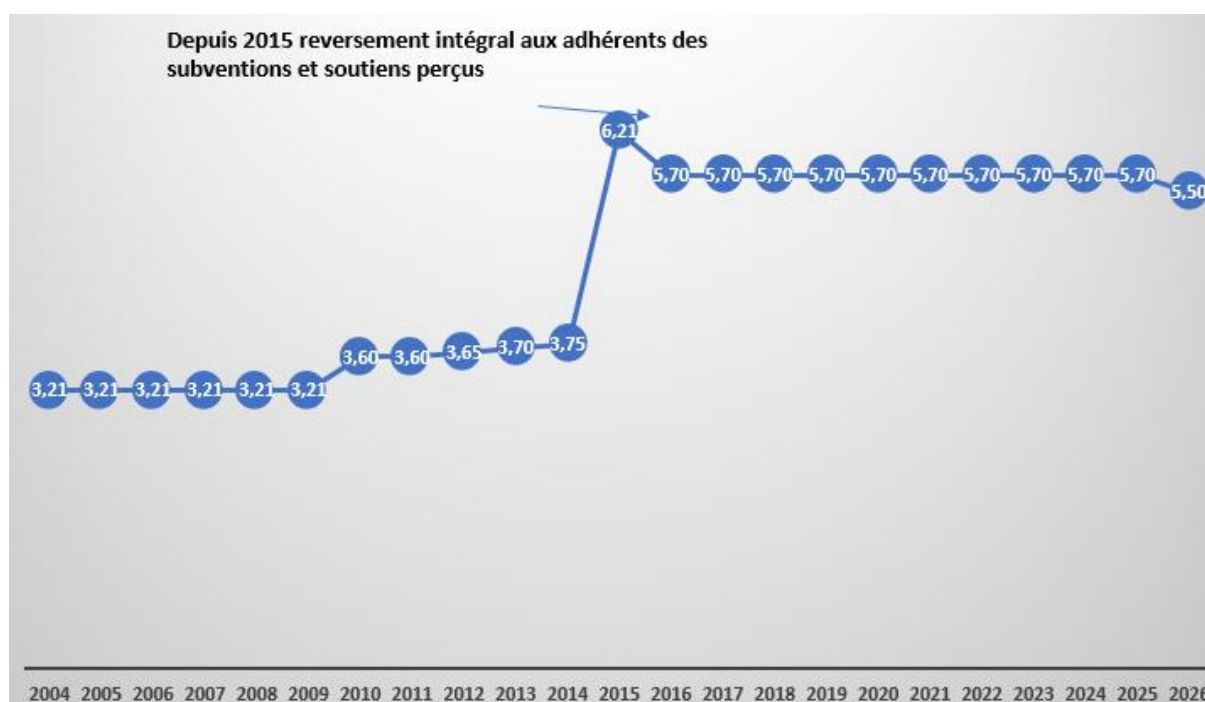
Les recettes proviennent des reventes de matières issues des collectes sélectives aux éco-organismes suivants :

Filière	Repreneur	Hypothèses	Montant prévisionnel 2026
Matériaux de collecte sélective	- Alu et acier : Aubord recyclage - Cartons : COVED - Plastiques : PAPREC - Fibreux : PAPREC	-Tonnage prévisionnel : 14 900 t Versements adhérents : n+1	944 000 €
Verre	OI-Manufacturing	- Tonnage prévisionnel : 9 300 t - PU : 8 €/t - Versement adhérents : n+1	74 400 €
Ferraille déchetteries	Aubord recyclage	- Tonnage prévisionnel : 4 100 t - PU : 210 €/t. - Versement adhérents : n	861 000 €
PLATRE	REP PMCB - opérationnelle	- Prix forfaitaire par déchetterie : 1350 €	35 100 €
GRAVATS	REP PMCB - financière	-soutien à la réception : 7 €/t -soutien au transport et traitement : 12 €/t	304 000 €
D3E (Déchets d'équipements)	ECO SYSTEMES	- tonnage prévisionnel : 2 400 t -soutien à la tonne : 82 €	197 760 €

électriques et électroniques)			
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	ECO-DDS	- tonnage prévisionnel : 229 t -soutien forfaitaire par déchetterie : 686 €	41 580 €
Soutien emballages ménagers	CITEO EMBALLAGES	- 2026 : Passage au barème G nouvel agrément - Versement adhérents : n+1	5 431 130 €
Soutien papiers	CITEO PAPIERS	- Idem CITEO EMBALLAGES - Versement adhérents : n+2	210 000 €
DEA (Déchets d'équipement et d'ameublement)	ECOMAIISON	- Tonnage prévisionnel : 5 853 t - Versement adhérents : n+1	235 000 €
TOTAL RECETTES			8 333 970 €

7.4. Evolution cotisation des collectivités adhérentes

Concernant la cotisation, celle-ci était maintenue à 5,70 € par habitant sur l'ensemble de la période. Le Président a exprimé la volonté qu'un geste soit effectué en fin de mandat. Il est donc proposé de la ramener à 5,50 € par habitant, soit une diminution de 3,5 %. Cette proposition vise à marquer un geste symbolique, tout en veillant à ne pas fragiliser l'autonomie financière du syndicat, afin qu'il puisse continuer à mener les actions nécessaires lorsque cela s'avère utile.



8. Conclusion

En conclusion, les actions de sensibilisation, notamment sur le tri du verre, continueront d'être menées.

Les travaux du centre de tri se poursuivent sur toute l'année avec le remplacement de la totalité de la chaîne de tri. L'objectif est d'avoir un centre de tri fonctionnel en janvier 2027.

Enfin, nous préparons les conventions avec les EPCI non membres du SSG afin de pouvoir accueillir leurs collectes sélectives au nouveau centre de tri en 2027.

La présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026 est soumis au vote du comité.

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 10h26.



Le Président du Sitom Sud Gard
Richard TIBERINO